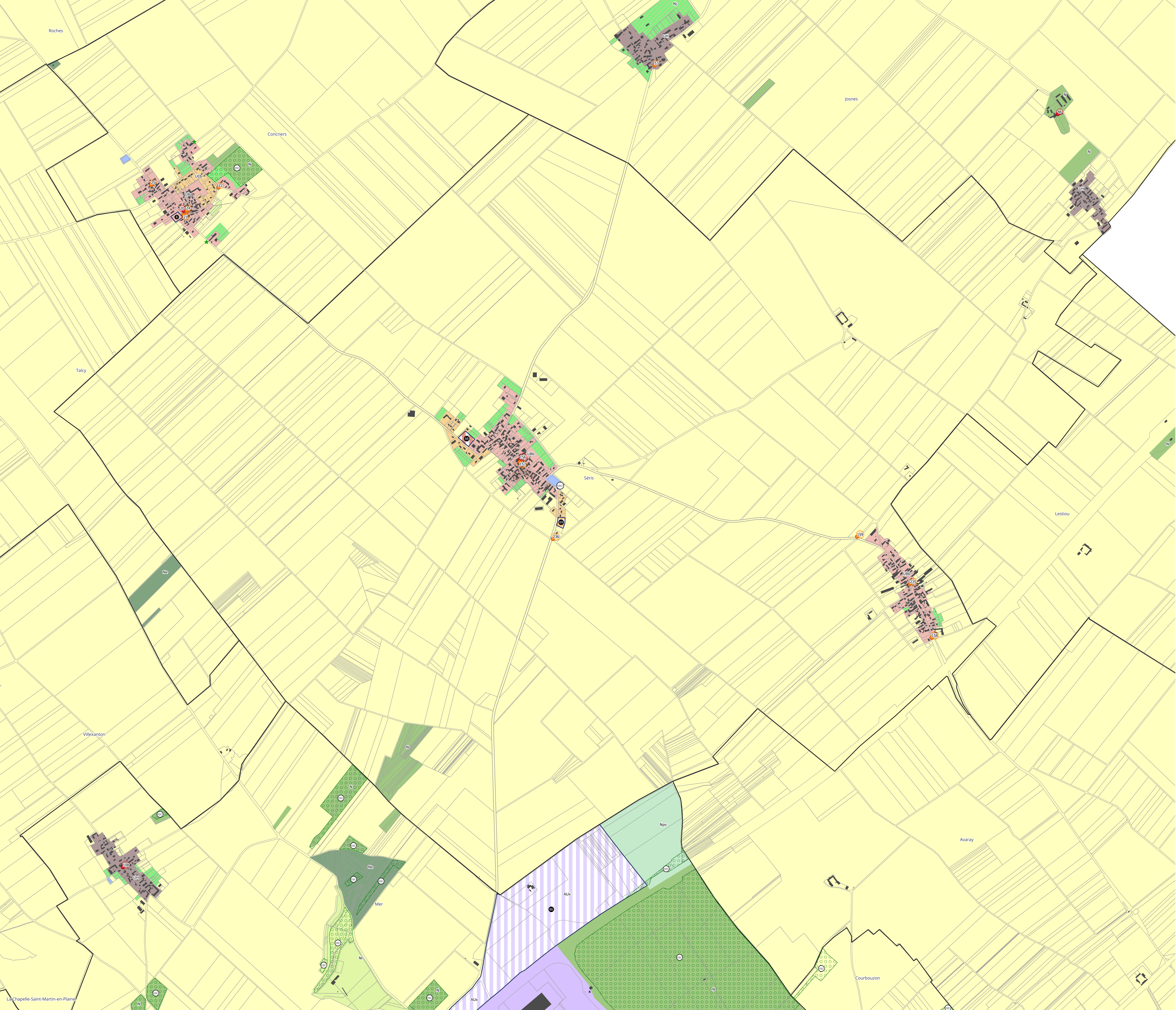




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BEAUCE VAL DE LOIRE

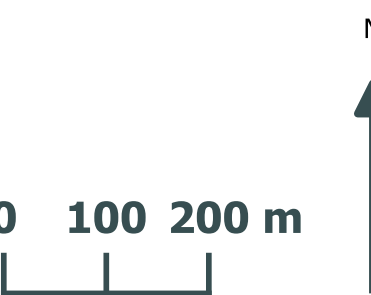
Département du Loir et Cher
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE CC BEAUCE VAL DE LOIRE

Commune de SERIS

VERSION D'APPROBATION
Novembre 2025

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Novembre 2025



- Espace Boisé Classé à préserver (L113-1)
 - Emplacement réservé (L151-41)
 - Élément à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23) [7]
 - OAP sectorielles
 - Patrimoine bâti
 - Petit patrimoine
-
- UA / Zone urbaine : Secteur de bâti ancien de centre bourg
 - UBa / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte de centre-bourg
 - UBb / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte
 - UCB / Zone urbaine : Secteur à prédominance pavillonnaire aérée
 - UH / Zone urbaine : Secteur urbanisé mixte des hameaux et villages
 - UE / Zone urbaine : Secteur d'équipements publics/collectifs (sportifs, pédagogiques, de loisirs)
 - UXI / Zone urbaine : Secteur d'activités économiques industrielles
-
- AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à court ou moyen terme
 - ALu / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à vocation à accueillir de l'activité économique à court-moyen terme
 - ALe / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à vocation à accueillir de l'équipement
 - 2AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à long terme
-
- N / Zone naturelle à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
 - Ne / Secteur naturel à vocation d'équipement
 - NI / Secteur naturel à vocation d'activité touristique ou de loisirs/sport
 - Nj / Secteur naturel de jardin
 - Npv / Secteur naturel à vocation d'activités photovoltaïques
-
- A / Secteur agricole